

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de Zonza

Par arrêté municipal n° 2024-29-07, Monsieur le Maire de Zonza a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) et à l'abrogation de la carte communale.

Ont été désignées par le Président du tribunal administratif de Bastia, Madame Catherine FERRARI en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Marie-Céline BATTESTI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera du 20 août 2024 à 8h au 21 septembre 2024 à 17h sur une période de 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête est fixé à Santa Lucia di Portivechju 20144, Mairie annexe

Deux lieux de permanence :

- Santa Lucia di Portivechju 20144, Mairie annexe
- Zonza Village, 20124, Mairie

Consultation du dossier d'enquête et demandes d'informations du public

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable au format papier à la mairie de Santa Lucia di Portivechju et à la mairie de Zonza du lundi au vendredi de 08h à 12h et de 14h à 17h.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti depuis un poste informatique tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures précités.

Les pièces du dossier seront également consultables et téléchargeables en version numérique :

- Sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5414>
- Sur le site internet de la commune de Zonza à l'adresse suivante : www.zonzasantalucia.corsica

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, durant toute la durée de l'enquête publique, auprès de enquete-publique-5414@registre-dematerialise.fr.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations concernant les projets peuvent être demandées auprès de :

- La personne responsable du projet de plan local d'urbanisme est Monsieur le Maire, Nicolas CUCCHI, urbanisme@zonza.corsica /0495714016

Dépôt des observations du public - Permanences du commissaire enquêteur

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront être :

- Adressées par voie postale, « Enquête publique relative à l'élaboration du PLU et abrogation de la carte communale de la commune de Zonza » - A l'attention du commissaire enquêteur, mairie annexe, 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio», pour être annexées au registre d'enquête.
- Adressées par courriel à l'attention de Madame le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquete-publique-5414@registre-dematerialise.fr;
- Déposées sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5414> ;
- Consignées directement sur les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et mis à disposition du public, disponibles au siège de l'enquête, mairie annexe de Santa Lucia di Portivechju et Mairie de Zonza Village du lundi au vendredi, de 08h à 12h et de 14h à 17h ;
- Présentées directement auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences au siège de l'enquête en mairie de Santa Lucia di Portivechju et de Zonza :
 - Le Jeudi 22 août 2024 de 10h à 15h en mairie de Zonza Village
 - Le Samedi 31 août 2024 de 10h à 15h ; mairie annexe de Santa Lucia di Portivechju
 - Le Vendredi 6 septembre 2024 de 10h à 15h ; mairie annexe de Santa Lucia di Portivechju
 - Le Samedi 14 septembre 2024 de 10h à 15h ; mairie annexe de Santa Lucia di Portivechju
 - Le Samedi 21 septembre 2024 de 10h à 15h ; mairie annexe de Santa Lucia di Portivechju, jour de clôture de l'enquête

Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête, au Maire de Zonza et simultanément au Président du tribunal administratif de Bastia.

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la fin de l'enquête à la mairie de Santa Lucia di Portivechju et à la Mairie de Zonza Village en version papier et en version numérique sur le site internet de la mairie.

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête / Autorité compétente pour statuer

A l'issue de la procédure d'enquête, le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur - sera soumis au conseil municipal de la commune pour approbation.

Le Maire

Nicolas Cucchi